

SEANCE DU MARDI 05 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf

Et le cinq novembre 2019

à 19 h le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. EDON Dominique, Maire.

Etaient présents : AVIGNON Damien, CHAUSSEE Annick, COURTIN Elisabeth, EDON Dominique, GUEHO Sigrid, LAMY Christophe, MONTAROU Lionel, VOTAVA Nadine

Absents excusés : DE MEYERE Patrick, PATAULT Florie, PINCONNET Gilles, ROTTIER Corinne,

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Mme Nadine VOTAVA conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. PINCONNET Gilles a donné son pouvoir à M. LAMY Christophe
M. DE MEYERE Patrick a donné son pouvoir à Mme GUEHO Sigrid
Mme PATAULT Florie a donné son pouvoir à Mme Annick CHAUSSEE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition d'un contrat d'entretien de vitres et volets roulants des bâtiments communaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir la société YSO PROPLETE ZA de la Bretonnière 72400 CHERREAU pour l'entretien des vitres et volets roulants des bâtiments communaux.

Le devis s'élève comme suit :

Ecole primaire :

- vitres, coût forfaitaire à l'intervention pour 78 € H.T. (2 fois par an)
- volets roulants, coût forfaitaire à l'intervention pour 58,50 € H.T. (1 fois par an)

Ecole maternelle :

- vitres, coût forfaitaire à l'intervention pour 429 € H.T. (2 fois par an)
- volets roulants, coût forfaitaire à l'intervention pour 312 € H.T. (1 fois par an)

Cantine scolaire :

- vitres, coût forfaitaire à l'intervention pour 107,25 € H.T. (2 fois par an)

Salle polyvalente :

- vitres, coût forfaitaire à l'intervention pour 234 € H.T. (2 fois par an)
- volets, coût forfaitaire à l'intervention pour 17,50 € H.T. (1 fois par an)

Les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, concernant la re-conduction des bons de Noël 2019 pour les personnes de la commune à partir de 70 ans comme suit :

- 1 bon de 10 € pour une personne seule
- 2 bons de 10 € pour un couple

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la propositions concernant les bons de Noël 2019 pour les personnes de la commune à partir de 70 ans, qui seront établis comme suit :

- 1 bon de 10 € pour une personne seule
- 2 bons de 10 € pour un couple

Les crédits seront inscrits sur le budget de l'exercice correspondant.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision. **Adopté à l'unanimité.**

**CONTRAT
ENTRETIEN DES VITRES
DES BATIMENTS
COMMUNAUX**

201948

BONS DE NOEL 2019

201949

**REGLEMENT INTERIEUR DE
MISE A DISPOSITION DE LA
SALLE POLYVALENTE**

« espace loisirs »

201950

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipale qu'il y a lieu de modifier l'article 2 du règlement intérieur de la mise à disposition de la salle polyvalente relatif aux paiements des acomptes et soldes.

Le Conseil Municipal doit se prononcer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte les modifications du règlement intérieur de mise à disposition de la salle « espace loisirs » annexé à la présente délibération.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

AVIS

**DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE PAR LE
GAEC LA PETITE FORTUNE**

201951

Monsieur le Maire informe et explique aux membres du conseil municipal qu'il faut formuler un avis sur la demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact (autorisation ICPE) présentée par le GAEC LA PETITE FORTUNE pour l'exploitation d'un élevage de volailles de chair de 76500 places se situant au lieu-dit « La Cruchetterie » sur le territoire de la commune et de l'actualisation du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale avec étude d'impact (autorisation ICPE) présentée par le GAEC LA PETITE FORTUNE pour l'exploitation d'un élevage de volailles de chair de 76500 places se situant au lieu-dit « La Cruchetterie » sur le territoire de la commune et de l'actualisation du plan d'épandage.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté avec 7 voix pour et 4 abstentions.

**RAPPORT D'ACTIVITE 2017
DE LA C.C.H.S.**

201952

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise.

Adopté à l'unanimité.

**DEMANDE D'UTILISATION DE
LA SALLE POLYVALENTE**

201953

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande du club JVB BOESSE LE SEC sollicitant l'utilisation de la salle polyvalente à titre gratuit le dimanche 15 novembre 2020 pour la 23eme escapade de yoyo randonnée VVT-PEDESTRE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise l'utilisation de la salle polyvalente à titre gratuit le dimanche 15 novembre 2020 pour la 23eme escapade de yoyo randonnée VVT-PEDESTRE.

Précise que la salle polyvalente devra être propre après cette utilisation, dans le cas contraire la commune se réserve le droit de facturer des heures de ménage.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

**PARTICIPATION
FINANCIERES**

**ECOLE DE MUSIQUE DU
GESNOIS BILURIEN**

201954

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une proposition de participation au coût des cours de l'école de musique du Gesnois Bilurien pour les familles de la commune de La Chapelle Saint Rémy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne un avis défavorable à la participation au coût des cours de l'école de musique du Gesnois Bilurien pour les familles de la commune de La Chapelle Saint Rémy.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document administratif, comptable et financier relatif à cette décision.

A l'unanimité.

